

édito

« L'eau sur le bassin versant de la Scarpe aval représente une ressource essentielle pour l'alimentation en eau potable du territoire et des métropoles avoisinantes. En moyenne, 17 millions de m³ d'eau sont prélevés chaque année.

Cette eau qui coule de notre robinet ne vient pas des rivières, mais de dessous nos pieds, dans une nappe dite souterraine et plus précisément la nappe de la craie de la vallée de la Scarpe et de la Sensée.

La craie est une roche perméable qui permet de stocker de l'eau en quantité. Dans la plaine de la Scarpe, elle est recouverte d'argile, qui la protège des pollutions de surface. Cette protection lui a permis de conserver une bonne qualité de manière générale, mais on observe une augmentation de certains polluants dans les zones dites vulnérables où l'argile est absente et l'infiltration plus directe.

Il faut prendre en compte également le décalage temporel dû au temps de transfert des polluants dans le sous-sol. Au vu de la profondeur des nappes sur le territoire, il faut attendre 15 à 30 années pour qu'une molécule atteigne la nappe. Enfin la forte densité de population du territoire et ses diverses activités exercent une pression et entraînent une dégradation de la qualité des eaux souterraines.

Sur le bassin versant, les enjeux sont donc de répondre aux besoins en alimentation en eau potable et aux enjeux de santé publique en préservant une ressource de bonne qualité. Nous avons donc depuis plusieurs années déjà initié une démarche préventive et concertée afin de maintenir la qualité de la ressource en mettant en avant le principe de solidarité entre les territoires qui protègent les nappes et ceux qui en bénéficient. Cette démarche se traduit par la mise en œuvre du programme d'actions ORQUE* puis récemment du CARE (Contrat d'Action pour la Ressource en Eau). Notre CARE se différencie des autres par sa dimension préventive et non curative, conscients de l'importance de la ressource en eau, les partenaires s'associent pour en préserver sa qualité depuis plus de 15 ans.

Ces programmes sont menés avec le soutien financier et technique de l'Agence de l'eau Artois-Picardie et les principaux préleveurs d'eau du territoire : Douaisis aggro, Valenciennes Métropole, le SIDEN-SIAN et la Métropole Européenne de Lille. »



Jean-Michel MICHALAK
Président de la commission thématique
« Usagers et communication »
du SAGE Scarpe aval

N°20

Sept. 2025



**PRÉSERVER
LA RESSOURCE EN
EAU SOUTERRAINE**

Un CARE, c'est quoi ?

Face aux tensions croissantes sur la ressource en eau – qu'elles soient liées à la pollution, à la surconsommation ou au changement climatique – il devient essentiel d'agir collectivement et localement. Le CARE (Contrat d'Action pour la Ressource en Eau) est un outil conçu pour répondre à ces enjeux. Il s'agit d'un engagement volontaire, porté par les acteurs d'un territoire (collectivités, agriculteurs, entreprises...), pour protéger la qualité et la disponibilité de l'eau sur le long terme.

Sur la base d'un diagnostic des pressions sur la ressource en eau, le CARE doit contenir un programme d'actions ambitieux visant à réduire significativement et de façon préventive les pressions dans un délai de 6 ans (2024-2029), définir les indicateurs pertinents qui permettront de mesurer l'atteinte du résultat et préciser les moyens déployés pour la mise en œuvre.

Chaque acteur du territoire identifie les actions qu'il peut mettre en œuvre, selon ses compétences et ses moyens. Ces actions sont ensuite coordonnées et suivies dans un plan commun construit en concertation et en s'adaptant aux réalités et évolutions locales.

Le CARE Scarpe aval sud

Le territoire du contrat d'action comprend 48 communes sur une surface de 355 km². Il correspond à l'aire d'alimentation d'une vingtaine de captages. Des zones d'intense vulnérabilité ont été définies, elles correspondent aux zones où l'infiltration est la plus forte du fait de l'absence de protection de la couche d'argile. Ce sont les zones d'actions prioritaires ou ZAP (32 communes) sur lesquelles les moyens d'action sont renforcés.

Les captages de notre territoire présentent globalement de faibles teneurs en nitrates (grâce au phénomène de dénitrification naturelle), et en produits phytosanitaires. Toutefois, les dernières analyses de l'eau montrent une augmentation de ces polluants. Il est donc important d'agir dans le cadre du principe de précaution, l'enjeu étant de maintenir la qualité de l'eau.

Un contrat sur 2024-2029

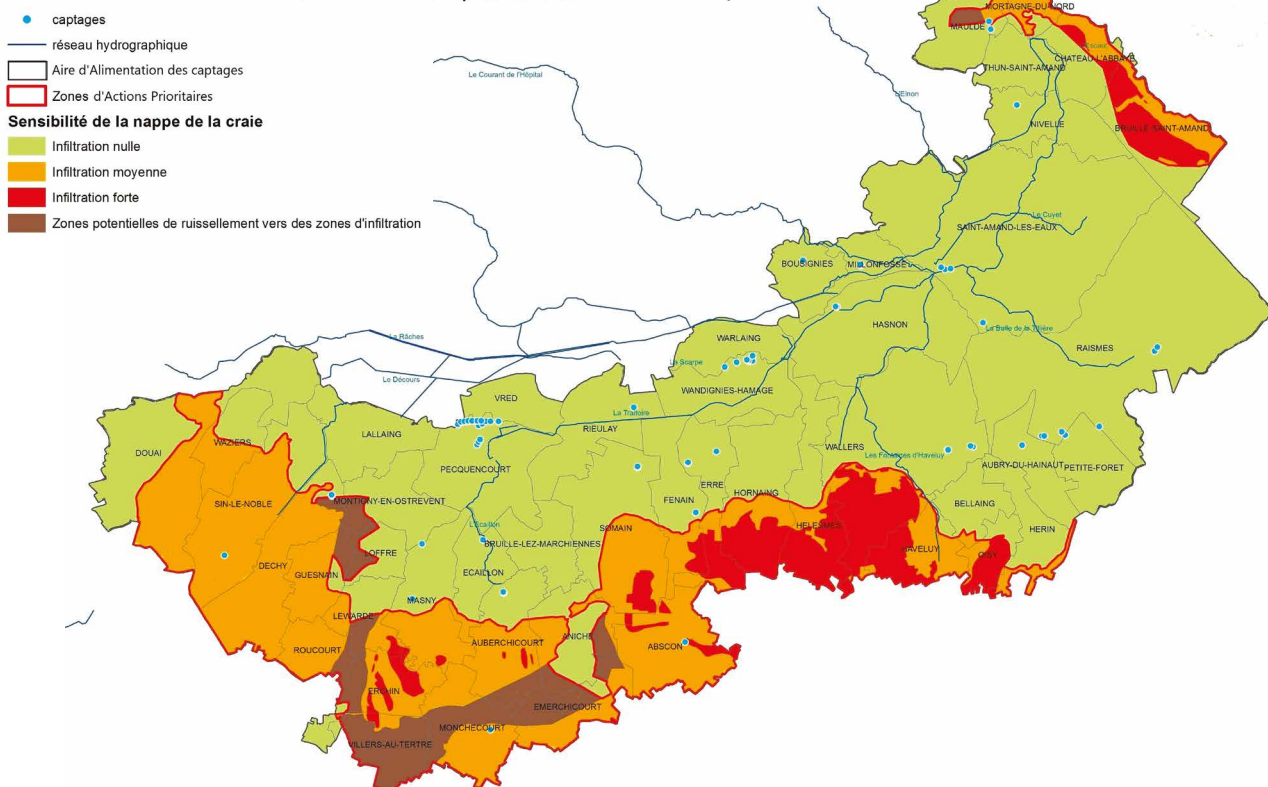
A l'initiative du SAGE, la décision a été prise de travailler collectivement et de manière préventive pour la protection de la qualité de la ressource en eau.

Ce programme a donc été établi sur la période 2024-2029 en concertation avec les principaux acteurs et une évaluation est prévue à mi-parcours (2027). Les actions sont nombreuses et diversifiées, mais visent toujours à atteindre un bon état de la qualité de l'eau :

- Amélioration de l'assainissement,
- Protection des périmètres de captages,
- Maîtrise des pollutions d'origines industrielle et artisanale,
- Transition vers le zéro phyto pour les collectivités,
- Réduction des pollutions ponctuelles et diffuses d'origine agricole.

Ce contrat est signé par les principaux préleveurs d'eau (Métropole européenne de Lille, SIDEN-SIAN, Douaisis Agglo et Valenciennes métropole), les intercommunalités (Communauté d'agglomération de La Porte du Hainaut, Cœur d'Ostrevent Agglo), la Chambre d'agriculture, l'Agence de l'eau Artois-Picardie, la Commission locale de l'eau du SAGE Scarpe aval et le Parc naturel régional Scarpe-Escaut.

Les zones d'actions prioritaires du CARE Scarpe aval sud



Un investissement territorial de longue date

Le CARE permet de développer les actions menées depuis 2009. En effet, les principaux préleveurs d'eau du territoire se sont engagés dans la préservation de la ressource en eau. Un diagnostic territorial multi pressions (DTMP) réalisé en 2011 a permis l'élaboration d'un programme d'actions mis en œuvre de 2012 à 2022 avec l'ensemble des acteurs locaux, comme par exemple :



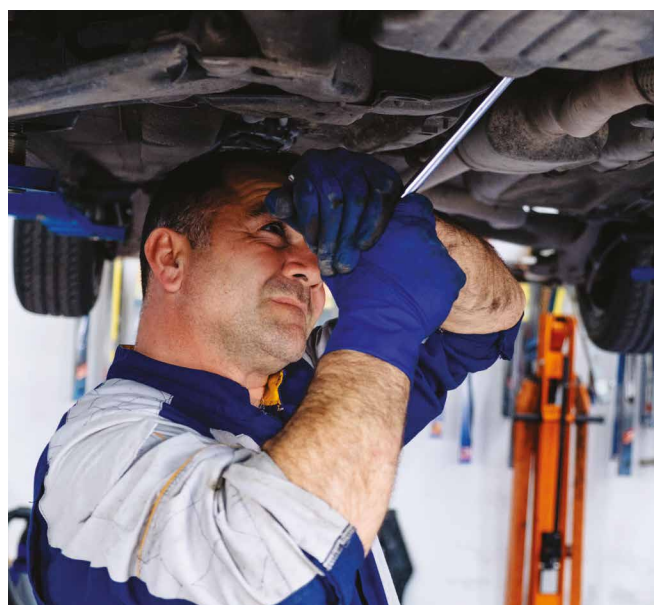
La sensibilisation au zéro phyto dans les communes (formation, démonstration, plan de gestion différenciée)



L'accompagnement des jardiniers dans la création de jardins partagés au naturel via un appel à projet



L'accompagnement des agriculteurs au changement de pratiques : diagnostics individuels, journées techniques, mobilisation d'aides, développement de l'agriculture biologique...



Une opération de diminution des rejets avec les artisans : accompagnement technique et financier pour des mises en conformité



Des actions agricoles

Réduire demain les pertes d'azote

Un accompagnement est proposé à une cinquantaine d'agriculteurs situés en zone vulnérable pour la réduction de ces risques. Des prélèvements et analyses de sols (reliquats azotés) et d'effluents d'élevage ainsi que des pesées de certaines cultures seront réalisés par le bureau d'études GEONORD avec l'animatrice du CARE afin d'optimiser la fertilisation azotée sur l'exploitation.

Cet accompagnement individuel sera couplé à des temps collectifs afin d'échanger sur les résultats et les pistes d'amélioration possibles.

Changer les pratiques agricoles

Les autres actions agricoles visent à changer les pratiques culturales afin de réduire les pollutions diffuses phytosanitaires et azotées. On peut citer :

La mise en place de Mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC) spécifiques à l'enjeu eau qui permettent de mobiliser des aides financières pour accompagner les exploitants agricoles dans la réduction progressive des intrants.

Le développement de l'agriculture biologique à travers le plan bio du Parc naturel régional Scarpe-Escaut et ses partenaires qui accompagnent les agriculteurs via des études de conversion, des journées de démonstration de matériel, des échanges techniques, des formations, etc.

La préservation des prairies à travers les différentes actions menées par le Parc comme le Programme de maintien de l'agriculture en zones humides (PMAZH) ou les Paiements pour services environnementaux (PSE) qui permettent de soutenir l'activité d'élevage.

Des journées techniques spécifiques pour changer les pratiques culturales.



Des actions sur l'assainissement

La réduction des dysfonctionnements des systèmes d'assainissement collectif représente une priorité d'action et permettra de contribuer à l'amélioration de la qualité de l'eau.

Les stations d'épuration sont globalement performantes en matière du traitement de l'azote et du phosphore. Cependant, lors des épisodes pluvieux intenses, dans les secteurs où les eaux de pluie et les eaux « grises » ne sont pas séparées, une quantité d'eau trop importante arrive aux stations d'épuration rendant impossible son traitement et entraînant un rejet d'eau polluée dans les cours d'eau. Il s'agit alors pour les syndicats d'assainissement de renforcer la mise en conformité et de décaler les eaux pluviales en amont du réseau ou d'aménager des bassins de tamponnement.

Les dysfonctionnements de l'assainissement non collectif peuvent avoir des répercussions locales néfastes sur les milieux naturels.

Les gestionnaires d'assainissement s'engagent à prioriser leurs actions sur les zones vulnérables.

Protéger les captages

Des actions seront menées pour la protection des périmètres de captage en agissant sur le foncier, en travaillant avec les artisans et industriels pour réduire les rejets problématiques ou encore avec les collectivités pour faciliter la mise en œuvre du zéro phyto dans les espaces publics.



Le SAGE et les commissions thématiques

Le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) de la Scarpe aval est en phase de mise en œuvre depuis 2021. Des commissions thématiques ont donc été créées afin de réunir les acteurs de la gestion de l'eau mettant en œuvre le plan d'action.



Ce sont les instances de débat et de suivi des actions permettant de répondre aux objectifs de la mise en œuvre du SAGE. Les objectifs des commissions thématiques sont :

- ❶ Une mise en œuvre collective au-delà des membres de la CLE,
- ❷ Une nouvelle synergie,
- ❸ Une dynamique à impulser sur les manques d'actions actuels pour répondre aux objectifs du SAGE,
- ❹ Une évaluation collective et efficiente des actions.

Le CARE intègre la Commission « Usagers et communication ».

Le CARE de Férin

Une dynamique collective pour la qualité de l'eau

Fin 2024, Douaisis Agglo a lancé un Contrat d'action pour la ressource en eau sur l'Aire d'alimentation de captage (AAC) de Férin, en réponse à des pollutions chroniques, notamment aux pesticides. Cette AAC fournit 35 % de l'eau potable de 8 communes. Classé prioritaire, le champ captant fait désormais l'objet d'un programme d'actions pluriannuel co-construit avec les acteurs de l'eau, pour restaurer durablement la qualité de la nappe de la craie.

Le plan d'actions comporte 12 mesures concrètes, dont 10 visent à accompagner le changement des pratiques agricoles : soutien technique et financier des exploitants, développement de l'agroécologie, filières à bas niveau d'intrants,

formation des prescripteurs. Des volets sur l'assainissement et la sensibilisation du grand public complètent ce dispositif basé sur le volontariat.

Doté d'indicateurs de suivi et piloté par un comité multipartite, le CARE repose sur la concertation et la responsabilité partagée face aux enjeux environnementaux et sanitaires.

Douaisis Agglo a inscrit le CARE comme un outil structurant à l'interface de ses politiques de protection de la ressource en eau et de transition agricole et alimentaire via son Projet alimentaire territorial (PAT). Il permet de mettre en cohérence, sur le périmètre sensible de l'AAC de Férin, les objectifs de qualité de l'eau, de durabilité des systèmes agricoles et de souveraineté alimentaire.

Le groupe de travail BNI

L'Agence de l'eau Artois-Picardie incite vivement les collectivités compétentes à préserver la ressource en eau, à accompagner l'émergence de filières à « bas niveau d'intrants » dans leurs plans d'actions locaux. Ces cultures ont, par nature, besoin de peu de fertilisation. C'est pourquoi, cinq territoires pilotes mutualisent leurs moyens pour accompagner le déploiement de ces filières à Bas niveau d'intrants (BNI) : les agglomérations de Lens-Liévin, Douaisis, Hénin-Carvin, la Métropole Européenne de Lille et le Parc naturel régional Scarpe-Escaut. Ces territoires sont animés et soutenus dans leur démarche par la DREAL, l'Agence de l'eau Artois-Picardie et la Chambre d'agriculture.

Un premier forum a été organisé à Roost-Warendin en mars 2025, réunissant une trentaine d'agriculteurs afin de leur présenter un panel de cultures BNI comme la lentille, la féverolle, le sarrasin, la luzerne, le chanvre, le miscanthus...



Signature officielle

Le CARE a été signé officiellement lors de la Commission locale de l'eau du 3 juillet dernier.



Abscon*	Marchiennes
Aix	Masny*
Anhiers	Maulde*
Aniche*	Millonfosse*
Auberchicourt*	Moncheaux
Aubry-du-Hainaut*	Monchecourt*
Auchy-lez-Orchies	Mons-en-Pévèle
Bachy	Montigny-en-Ostrevent*
Bellaing*	Mortagne-du-Nord*
Bersée	Mouchin
Beuvry-la-Forêt	Nivelle*
Bousignies*	Nomain
Bouvignies	Oisy*
Brillon	Orchies
Bruille-lez-Marchiennes*	Pecquencourt*
Bruille-Saint-Amand*	Petite-Forêt*
Château-l'Abbaye*	Râches
Coutiches	Raimbeaucourt
Dechy*	Raismes*
Douai*	Rieulay*
Ecaillon*	Roost-Warendin
Emerchicourt*	Rosult
Erchin*	Roucourt*
Erre*	Rumegies
Faumont	Saint-Amand-les-Eaux*
Fenain*	Saméon
Flines-les-Râches	Sars-et-Rosières
Guesnain*	Sin-le-Noble*
Hasnon*	Somain*
Haveluy*	Thun-Saint-Amand*
Hélesmes*	Tilloy-lez-Marchiennes
Hérin*	Villers-au-Tertre*
Hornaing*	Vred*
Lallaing*	Waller*
Landas	Wandignies-Hamage*
Lecelles	Warlaing*
Lewarde*	Waziers*
Loffre *	

* Communes intégrées au périmètre du CARE



Secrétariat technique du SAGE, Maison du Parc - BP 80055 - 59731 Saint-Amand-les-Eaux cedex Tél. : 03 27 19 19 70 - E-mail : sage@pnr-scarpe-escaut.fr - www.sage-scarpe-aval.fr - Directeur de publication : Grégory Lelong. Crédit photos : David Delecourt, Adobestock, B.Bosilo, Noreade, PNRSE. Conception graphique : Fabien Kaciél - Impression : Qualit Imprim - Septembre 2025 - 1 200 exemplaires. ISSN 1767-5278